



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 29 avril 2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	17
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
18 avril 2024	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 14 MAI 2024	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 6 MAI 2024 et publication du - 6 MAI 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf avril**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrivée à 20h12), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE

**Absents avec pouvoir :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

**Absents sans pouvoir :**

Didier DUPIN  
Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h22)

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Katy VAZQUEZ DUDEK

**OBJET : 2024-033 : Travaux Eclairage Public : passage en Led dans le bourg (OP25735)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public : passage Led dans le bourg.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240429-2024-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024  
Publication : 06/05/2024

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Retrofit – lanternes 6 faces	46 402 €	71.0 %	32 945 €
TOTAL	46 402 €		32 945 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'acter** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux : passage Led dans le bourg dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune pour information avant exécution.
- **D'acter** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **D'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **D'amortir** ce fonds de concours en 5 années.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 2041582 de l'opération 101 de la section d'investissement du budget général.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

A PERREUX, le 2 mai 2024

Le secrétaire de séance

Katy VAZQUEZ DUDEK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240429-2024-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024  
Publication : 06/05/2024